



Lettre aux amis de Thionck Essyl

Juillet
2026



Président : Manu GODINEAU Vice-Présidente : Marie LELIÈVRE
Vice-Président : Abdoulaye SAMBOU

Des nouvelles des projets en cours...

Comme promis, nous faisons un point de situation en ce début de vacances. Pour rappel, le groupement des "Jardins d'Afoulo" a sollicité l'association pour clôturer le jardin et ainsi éviter le saccage des cultures par les animaux, sauvages ou domestiques. Le second projet en cours est celui sur lequel nous vous avons demandé de voter en avril : la pisciculture de Balankine. Fin avril, nous avons envoyé l'argent nécessaire sur le compte de notre association au Sénégal.

En ma présence (je me suis rendu à Thionck-Essyl du 07 mai au 02 juillet), le trésorier de l'antenne de Thionck-Essyl a pu récupérer les fonds et nous avons organisé deux cérémonies pour lancer les opérations.

Les jardins d'Afoulo

Les travaux sont attendus avec impatience par les femmes agricultrices ! La remise officielle des fonds a eu lieu samedi 20 juin à Niaganane, dans le sous-quartier Djiwotte. De nombreux habitants et représentants du quartier étaient présents. La présidente du sous-quartier de Djiwotte, en accord avec la présidente des jardins d'Afoulo, s'est engagée à nous donner des nouvelles concernant l'évolution du chantier.



*Remise des fonds à Thionck-Essyl, le 20 juin 2026. De gauche à droite, Manu Godineau, président, Sadibou Diaby, trésorier, Safi Atou Djiba, Présidente du sous-quartier Djiwotte, Ousmane Sambou, maître d'œuvre.
Photo prise par Martine Varlet*



Réunion sous les manguiers pour finaliser le projet auprès des femmes du jardin et des autorités du quartier.



Les jardins d'Afoulo. Actuellement, pour assurer une récolte, seuls des bananiers et du manioc ont été plantés.

La pisciculture de Balankine

Suite au sondage effectué (auprès d'un échantillon représentatif de l'association, comme on dit..., c'est-à-dire que 100 % des adhérents ont pu donner leur avis, et 52 d'entre vous ont répondu, tous positivement ☺), l'association a débloqué 800 000 FCFA (1 200 €) pour permettre l'achat d'une machine de fabrication d'aliments pour poissons.

Comme tout n'est pas toujours simple en Afrique, la machine fonctionne en 220 volts et le local qui l'accueille n'est alimenté qu'en 110 volts ! La SENELEC, Société Nationale d'Electricité du Sénégal, doit intervenir prochainement.

Parmi les questions que vous aviez soulevées lors du sondage, l'origine des ingrédients était une interrogation. Voici ce que nous pouvons répondre aujourd'hui... Trois éléments principaux sont nécessaires à la fabrication des aliments : de la farine de poisson fabriquée à Kafountine, village en bord de mer à 40 kms environ où sont installées les pêcheries les plus importantes ; de l'huile de poisson achetée également à Kafountine ; du son, récolté directement à Thionck-Essyl.



La machine qui permet de fabriquer les aliments pour poissons est enfin arrivée à Thionck-Essyl !



La pêche au filet est organisée régulièrement dans les bassins.

Pendant ce séjour, des besoins de maintenance et de suivi ont été identifiés sur les autres jardins déjà aidés par l'association (quartier de Kamanar : jardins de Bouloub et de Barancole). Au village, les actions soutenues par "Les amis de Thionck-Essyl" ne passent pas inaperçues et de nouveaux contacts ont été noués, dans la perspective de l'accompagnement de futurs projets.

Le Président de l'association, Manu GODINEAU



Adhésion 2026



☐ Mme ☐ M. :

Courriel :@.....

Adresse :

Ville : CP :

adhère(nt) à l'association "Les amis de Thionck-Essyl" pour l'année 2026.

Cotisation : 10 €

Don : €

Don mensuel : €

Versement par chèque à l'ordre de "Association des amis de Thionck-Essyl" ou directement par virement sur le compte de l'association.
IBAN : FR76 1548 9047 6600 0252 2190 162 (Les amis de Thionck-Essyl)

Coupon à retourner avec votre règlement au trésorier :

Roland CARO

34, Rue de Baclerie - 53 000 LAVAL

roland.caro@free.fr

ou, si vous faites tout en ligne, par courriel :

Tout don donnera lieu à un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une déduction d'impôts de 66%, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. En indiquant une adresse courriel, vous faites économiser un timbre à l'association.